

### **Légalisation du cannabis**

#### **L'AQPP craint les risques de dérives pour les patients laissés sans encadrement**

**Montréal, le 17 octobre 2018** – En ce jour de légalisation du cannabis récréatif, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) lance une mise en garde contre les risques de dérives qui pourraient affecter les patients sous cannabis thérapeutique, tentés de s'approvisionner auprès du réseau de distribution du cannabis récréatif.

Le cannabis thérapeutique, en tant que produit prescrit sous ordonnance médicale, devrait être traité comme tout autre médicament et bénéficier d'une distribution en pharmacie, sous la supervision d'un professionnel de la santé. Avec l'arrivée des magasins de la Société québécoise du cannabis (SQDC), il existe un risque réel que les patients sous cannabis thérapeutique décident d'aller s'y approvisionner, principalement en raison de leur proximité et de leur facilité d'accès. Selon Jean Thiffault, président de l'AQPP, « il y a là un risque considérable que nous ne pouvons ignorer comme société. À la SQDC, les patients ne trouveront aucun professionnel de la santé capable de les conseiller en tenant compte de leur historique de santé et des interactions du cannabis avec d'autres médicaments, et de suivre l'évolution de leur condition en collaboration avec leur médecin traitant. »

#### **Des craintes déjà évoquées aux deux paliers de gouvernement**

L'AQPP a déjà souligné avec insistance la nécessité de confier la distribution du cannabis thérapeutique au réseau de pharmacies du Québec, et ce, pour le bien-être des patients. Elle l'avait d'ailleurs fait lors de son passage en commission parlementaire dans le cadre des consultations sur le projet de loi 157 et lors de son passage devant le Sénat pour les auditions sur C-45.

Rappelons que les deux paliers de gouvernement, bien qu'ouverts aux arguments de l'AQPP, ont refusé de considérer la question de la distribution du cannabis thérapeutique dans tout le processus de légalisation du cannabis récréatif. Il s'agit là d'une erreur, selon Jean Bourcier, vice-président exécutif et directeur général de l'AQPP. « Contrairement à ce que les producteurs de cannabis prétendent, les pharmaciens, par leurs responsabilités actuelles, sont les mieux placés pour assurer les services appropriés de gestion thérapeutique du cannabis et ainsi contribuer de manière efficace à la santé des patients et à la protection du public ».

L'AQPP est bien consciente que la légalisation du cannabis récréatif s'est imposée au programme politique « à la vitesse grand V ». Elle croit néanmoins qu'il devient urgent de revoir certaines dispositions de la réglementation du cannabis au Québec, à la lumière d'une réalité qui évolue rapidement. « Il n'y a aucune raison de tolérer des gestes qui mettent à risque la santé des patients québécois. Nous espérons que le nouveau titulaire du ministère de la Santé agira dans les plus brefs délais pour protéger la santé des Québécois, » a conclu M. Thiffault.

### **À propos de l'AQPP**

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 072 pharmaciens propriétaires des 1 906 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.

Suivez-nous sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).

- 30 -

Source :

Rafaëlle Perron  
Conseillère principale - Affaires publiques et gouvernementales  
Association québécoise des pharmaciens propriétaires  
Ligne médias : 438 887-0519  
[rperron@aqpp.qc.ca](mailto:rperron@aqpp.qc.ca)